

IDENTIFICATION

Section : Droit

Intitulé de l'UE : Droit des étrangers

Code de référence : 713704U32D1

Nombre de périodes : 36

Nombre de crédits ECTS : 3

DESCRIPTION

Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours :

Attestations de réussite des UE suivantes : *Introduction au droit, Techniques de communication professionnelle appliquée aux métiers du droit, Droit civil (les personnes), Droit civil (les biens et obligations).*

Finalités particulières :

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender les dispositions juridiques les plus significatives relatives à la situation des personnes qui n'ont pas la nationalité belge ;
- ◆ de situer le champ possible de son intervention dans des situations relevant du droit des étrangers.

Contenu du cours :

- ◆ distinguer la situation juridique des citoyens de l'Union européenne de celle des citoyens hors UE, notamment en matière d'accès au territoire, de circulation, de séjour, de résidence, d'établissement et d'éloignement ;
- ◆ considérer quelques cas particuliers liés au statut des personnes étrangères (étudiant, chercheur, ...) ou à des circonstances exceptionnelles : maladie grave, victime de traite ou de trafic d'êtres humains, situations de guerre, ... ;
- ◆ retracer les grandes lignes de la législation en matière de nationalité : acquisition, attribution, perte et recouvrement, apatridie ;
- ◆ déterminer les étapes et les mécanismes de la procédure d'asile : le statut de réfugié, la protection subsidiaire, la protection temporaire, l'accueil des demandeurs d'asile, le droit à l'aide sociale, y compris pour les étrangers en séjour illégal, la situation particulière des mineurs non accompagnés (MENA), ainsi que les procédures de recours ;
- ◆ circonscrire et expliquer les conditions du regroupement familial.

Bibliographie :

Quelques ouvrages intéressants :

-CARLIER J.-Y. et SAROLEA S., Droit des étrangers, Bruxelles, Larcier, 2016.

-CARLIER J.-Y., CREPEAU F., SAROLEA S. et FLAMAND C., Droit d'asile et des réfugiés - manuel de cours, UCLouvain, 2020.

-FERON D., Le droit des étrangers à l'usage des Cpas et des services sociaux, Liège, Wolters Kluwer, 2015.

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Leclercq Marie-Aurore

METHODOLOGIE

Les méthodologies utilisées sont diverses et adaptées aux notions abordées.

- Approche théorique
- Travail de dynamique au travers de cas concrets et analyse de jurisprudence
- Travail participatif-interactions

SUPPORTS

Support: syllabus, législations et documents

Il est mis à disposition des étudiant un syllabus à compléter par les notes de l'exposé oral.

Les étudiants doivent se munir des législations adéquates indiquées par le professeur.

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Modes d'évaluation

Evaluation écrite certificative (lors du dernier cours)

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à au moins une situation issue de la vie professionnelle mettant en jeu des problématiques relevant des champs d'application du droit des étrangers, en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ de construire une analyse de la situation à l'éclairage des sources législatives, jurisprudentielles et doctrinales ;

- ◆ de commenter les dispositions légales applicables en lien avec cette situation ;
- ◆ de proposer des pistes de solution.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.
- ◆ le niveau de discernement dans l'usage éventuel de l'Intelligence Artificielle : la capacité à utiliser, lorsque cela est pertinent, les outils d'IA de manière éthique, critique et transparente, en cohérence avec les objectifs du cours et dans le respect du Règlement d'Ordre Intérieur de l'IRAM.

UTILISATION DE L'IA

L'usage des outils d'Intelligence Artificielle (IA) est autorisé dans le cadre de cette UE, conformément au Règlement d'Ordre Intérieur de l'IRAM, pour autant qu'il soit éthique, responsable et transparent.

Les outils d'IA peuvent soutenir la compréhension ou la rédaction, sans se substituer à la réflexion personnelle.

Toute utilisation doit être mentionnée explicitement (outil, type d'aide), et l'utilisateur reste responsable du contenu, de la vérification des informations et du respect des droits d'auteur.

Tout usage non conforme, notamment en cas de plagiat, de désinformation ou d'atteinte à la confidentialité, est interdit.